



Commune d'Etoy – Conseil Communal

Rapport de la Commission de Gestion



Sur le préavis n° 04/2025

Relatif à la gestion et aux comptes 2024

Mandat et composition de la Commission de Gestion

En application des articles 40 du règlement communal et 93c de la loi sur les communes et conformément au mandat que lui a confié le Conseil Communal, la Commission de Gestion a procédé à l'examen de la gestion et des comptes 2024 ainsi qu'à l'analyse de plusieurs dossiers.

La Commission composée de Monsieur Michael Corthay, président, ainsi que Mesdames Hélène Laurent, rapporteuse, Rosangela Buchet ainsi que Messieurs Teodoro Chiaravalloti, Alexandre Groeneweg, Anthony Mérinat et Julien Spring s'est réunie à 10 reprises, dont 2 avec la Municipalité.

La révision des comptes de la Commune a été réalisée par l'auditeur BDO SA à Epalinges. Le rapport d'audit établi le 20 mai 2025 est annexé au préavis et conclut à la conformité des comptes communaux 2024.

Visite de la station d'épuration Etoy - St-Prex - Buchillon

En date du 29 mars 2025, accompagnés de MM. Charly Viquerat et Jean-Marc Mérinat, nous avons pu visiter la Step.

M. Joris Chauvy, responsable du site, a pu nous fournir toutes les réponses sur le fonctionnement de cette installation. Investi et compétent, ses explications ont été fort appréciées et les problèmes dus à l'incivilité de la population ont bien été relevés. Dans le but de sensibiliser la jeunesse à cette problématique, des visites des écoles sont régulièrement organisées.

Nous avons constaté que ces installations vieillissantes sont maintenues avec grand soin. Certes des progrès de toutes parts peuvent être faits mais les communes restent toujours en attente d'une Step Intercommunale.

La grandeur du site ne permet pas un traitement de tous les micropolluants ; cependant, les lieux sont très bien gérés. L'installation de panneaux solaires en 2024 et la récupération du biogaz produit permettent des économies d'énergies substantielles.

Un investissement d'entretien est à prévoir car le matériel est vieillissant.



Visite d'un bac de rétention à ciel ouvert

Dans la même journée, nous avons également pu visiter un bac de rétention à ciel ouvert des eaux pluviales sis au bas de la commune. Ce genre de construction permet de retenir l'eau des pluies en la renvoyant dans le réseau en maîtrisant son débit. Et nous notons le bel effort fait par la Municipalité qui exige que toute nouvelle construction ait un bac de rétention. A l'heure actuelle, nous comptons 53 bacs de rétention sur la commune.



Questions sur les comptes

Page 31 11.3181.5 Petit Journal Etierruz

Le budget n'a pas été utilisé complètement car seules deux éditions ont été publiées en 2024 vs 3 en 2023. De plus, l'imprimeur choisi pour 2024 est moins cher que son prédécesseur et le coût d'impression varie également en fonction du nombre de pages de ce bulletin.

Page 32 21.4013 Impôt complémentaire s/ immeubles pers. morales.

L'impôt foncier doit être payé par « tous » les propriétaires fonciers. Il est basé sur l'estimation fiscale du bien immobilier. Concernant l'impôt complémentaire sur immeuble, seules les personnes morales sont concernées. Les immeubles ou parties d'immeubles qu'elles utilisent elles-mêmes ou les immeubles d'habitation à caractère social sont exonérés.

Page 33 30.3113 et 30.3141 Achat mobilier et équipement - Entretien bât. global

La Commission s'est posé la question : pourquoi deux montants pour la globalité au budget. Lorsqu'il s'agit d'un bien nouveau, il est comptabilisé dans les achats et s'il s'agit du remplacement d'un bien déjà existant, il est comptabilisé dans l'entretien.

Lors de l'établissement du budget, une petite marge est prise systématiquement par prudence ceci pour chaque bâtiment. La Commission des Finances avait demandé de grouper le budget. Ce ne sera plus possible dans MCH2 puisqu'il n'y aura plus de dicastère bâtiment.

Page 33 32.3181 et 32.4518 Honor. et prestat. de service / Part canton agricul.-écon.

La différence par rapport au budget s'explique par le fait que le canton avait prévu des mesures pour la biodiversité (ilot de sénescence, biotopes humides et arbres habitats) au bois de la Taillaz. Pour l'instant, ce projet est en suspens chez les propriétaires. Au niveau des comptes, la commune faisait uniquement la banque vis-à-vis du canton.

Page 33 - 34 353.3121.2 et 356.3121.2 Chauffage Eglise et Imm. Chemin Neuf 7

Avec MCH2, l'électricité et le chauffage doivent être séparés. Cela a été fait pour le budget 2025 et pour faciliter la lecture, cela a également été effectué en 2024. Le budget se trouve dans le compte 353.3121 qui était précédemment Electricité et chauffage et qui est devenu plus que Chauffage.

Page 35 360.3141.1 Entretien cabane des cadets

Les travaux prévus au budget depuis 2022 ont été repoussés d'année en année, ceci par manque de disponibilité pour l'étude du dossier. Il serait judicieux de les faire dans un avenir proche afin d'éviter toute dégradation supplémentaire.

Page 36 365.3186 Assurances bâtiment et mobilier

La différence par rapport au budget est due à la prime ECA budgétisée sur la base du bâtiment du Collège des Communaux dont le coût de construction était plus ou moins équivalent. Cependant pour la salle multifonctions, la prime a triplé.

Page 37 44.3134 Achat arbres

La différence par rapport au budget s'explique par le choix d'arbres moins onéreux que prévu.

Page 39 81.3141.1 Entretien des fontaines

Le dépassement budgétaire de ce compte est dû à l'achat de la fontaine vers la salle multifonctions ainsi qu'à des réparations sur les fontaines existantes.

Page 39 81.3141.2 Entretien réseau, sources et stat. Pompage

Les travaux de mise en conformité de la source Vosettaz ont été partiellement réalisés et seront complétés sur 2025.

Ceux prévus sur la source Jotterand ainsi que la rénovation électrique des puits 2 et 3 des Pontets ont été renvoyés. Le budget 2025 a été prévu en lien avec ces reports.

Page 39 81.3121 Electricité stations Vosette et Jotterand

La différence par rapport au budget a été analysée et provient essentiellement du coût de l'électricité.

Le marché libre a une influence car nous avons un contrat marché libre pour les Pontets et un autre pour la Vosette. Les tarifs 2024 étaient connus au moment de la préparation du budget, mais pas les comptes 2023.

Depuis le budget 2025, la méthode pour évaluer les coûts énergétiques de ces stations de pompage a été changée ; en travaillant sur le coût énergétique de production d'un m3 d'eau plutôt que juste sur le tarif.

Concernant les Pontets, la production peut varier énormément d'une année à l'autre en fonction de la météo et des besoins en eau. Par exemple, la production d'eau de Pontets en 2024 représentait que 42% de celle de 2023.

Concernant la Vosette, le budget a mal été évalué d'une part et d'autre part sa production a été augmentée de 14 %, quasiment le maximum possible, pour profiter d'un coût énergétique plus favorable que les Pontets pour produire 1 m3 d'eau potable.

Page 39 813522 Frais exploit. Réserv. Rippes

En principe le nettoyage d'une cuve est organisé par année et par rotation, ceci en collaboration avec la commune de St-Prex. En automne 2023 ces travaux n'ont pas pu être effectués, ils ont été repoussés à février 2024. L'autre cuve a été nettoyée comme prévu en novembre 2024.

Amortissements

Nous avons remarqué sur plusieurs comptes que l'amortissement budgétisé n'avait pas été fait. En voici l'explication. Dans les grandes lignes, pour la construction d'un bâtiment, l'amortissement doit être d'1/30 par année. Toutefois, lorsque des amortissements supplémentaires ont été effectués l'année précédente, l'amortissement est recalculé.

C'est le cas du compte 362.3312 qui a été totalement amorti en 2023, par conséquent lors de l'élaboration du budget 2024 nous n'avions pas encore connaissance du bon résultat de 2023. De manière générale, il a été décidé d'amortir le plus possible car les prélèvements tels que nous les connaissons ne seront plus possibles avec MCH2. Les prélèvements sur les réserves se feront aussi sur 1/30 par année.

Préavis 2021-02 Salle multifonctions

Les comptes concernant ce préavis ont été soigneusement contrôlés. La Municipalité ainsi que la boursière nous ont mis à disposition tous les documents nécessaires à notre contrôle. Nous avons constaté que l'augmentation de Fr. 720'875.- (4.96 % de plus que le montant du préavis) est due :

- aux coûts plus élevés des matériaux de construction
- à la pose de panneaux solaires noirs en façade
- d'achats d'engins fixes supplémentaires non prévus à la base et devenus obligatoires
- de divers travaux oubliés, complémentaires et imprévus lors de l'établissement du budget initial.

A notre sens, toutes ces dépenses ont été justifiées.

Remarques

Mobility

Après consultation et étude des comptes se référant à Mobility, la Commission se pose la question s'il est encore judicieux de fournir un tel service à la population au vu de l'augmentation des coûts et de la baisse de fréquentation. La remarque a été faite à la Municipalité pour laquelle des alternatives sont envisageables.

Pick e bike

En revanche, ce service avec un coût plus onéreux est davantage utilisé.

Délai de remise du rapport de la Commission

Nous nous permettons de soulever une question importante pour les années futures :

Avec des comptes remis entre le 1^{er} et 10 mai, d'éventuels jours fériés en mai et un Conseil fixé à la mi-juin (remise du rapport début juin), la Commission de Gestion se retrouve avec un timing très serré pour le contrôle des comptes.

Si une remise des comptes (partielle) de la part de la boursière fin mars / début avril et un report de date du Conseil d'une dizaine de jours en juin pouvaient être envisagés, cela faciliterait énormément la tâche aux Commissions de Gestion futures.

Par ailleurs, nous réitérons notre demande de disposer à l'avenir d'un tableau récapitulatif des dépenses pour tous les préavis couvrant plusieurs exercices.

Remerciements

La Commission formule ses sincères remerciements aux Membres de la Municipalité, Monsieur José Manuel Fernandez, Syndic, Madame Marianne Reist, Messieurs Roland Corthay, Charly Viquerat et Jean-Marc Schlaeppli ainsi qu'à Madame Ingrid Ciampi, Boursière, pour leurs disponibilités et la précision des réponses apportées aux questions de la Commission de Gestion.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Commission de Gestion, à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

1. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2024, ainsi que le bilan, tels que présentés
2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière
3. de relever la Commission de Gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Etoy, le 3 juin 2025

Pour la Commission de Gestion

Le Président

Michael Corthay

La Rapporteuse

Hélène Laurent